

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 22 novembre 2023.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 22 novembre 2023 à compter de 19h30 au centre administratif de la MRC de La Matapédia, situé au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Renaud Arguin (Saint-Tharcisius)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
Mme Sylvie Blanchette (Amqui)	M. Sébastien Lévesque (Sainte-Érène)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Gilbert Marquis (Saint-Noël)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Patrick Fillion (Saint-Moïse)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	Mme Odile Roy (Causapsal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absence : Aucune.

Personnes-ressources présentes :

Mme Édith Pâquet, trésorière adjointe
M. Bertin Denis, urbaniste et directeur service d'aménagement et d'urbanisme
M. Mario Turbide, directeur service de foresterie
M. Pascal St-Amand, greffier adjoint
M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2023-256 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 22 novembre 2023

Le quorum étant constaté, sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 19h32.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2023-257 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 novembre 2023

Sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 11 octobre 2023 et extraordinaire du 8 novembre 2023
4. Période de questions de l'assistance
5. Communication du service de foresterie
 - 5.1. Entente de service entre la MRC de La Mitis et la MRC de La Matapédia pour la gestion des TPI – Adoption
 - 5.2. Révision de la programmation TECQ 2019-2023 – Territoires non organisés
 - 5.3. Demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Parc régional de Val-d'Érène
6. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 6.1. Installation d'une tour de télécommunications (TELUS) à Routhierville – Décision
 - 6.2. Entente de partage de renseignements de nature personnelle entre la MRC de La Matapédia et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) – Autorisation
 - 6.3. Règlement 2023-12 remplaçant le règlement 2015-02 concernant la création d'une réserve financière en prévision des plans et règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de La Matapédia – Dépôt et présentation
7. Communication du service d'évaluation
 - 7.1. Règlement numéro 2023-18 concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière et locative – Adoption
8. Prévisions budgétaires 2024 – Adoption
 - 8.1. Partie 1 - Budget de la MRC – Partie commune à l'ensemble
 - 8.2. Partie 2 - Inspection municipale
 - 8.3. Partie 3 - Gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)

- 8.4. Partie 4 - Délégation gestion des terres publiques
- 8.5. Partie 5 - Premiers répondants Secteur Est
- 8.6. Partie 6 - Premiers répondants Secteur Ouest
- 8.7. Partie 7 - Route Verte
- 8.8. Partie 8 - Biomasse – Emprunt Fonds municipal Vert
- 8.9. Partie 9 - Investissement parc éolien Lac-Alfred
- 8.10. Partie 10 - Investissement parcs éoliens Régie Énergie BSL (Roncevaux et Nicolas-Riou)
- 8.11. Territoires non organisés (TNO)
- 9. Règlement No 2023-13 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2024 – Dépôt et présentation du projet de règlement
- 10. Gestion financière
 - 10.1. Matières résiduelles – Résolution concernant l'ajustement des quantités de matières résiduelles et la facturation complémentaire de la RITMR
 - 10.2. Plan d'affectation COVID-19 - Réaffectation de surplus – Adoption
 - 10.3. Règlement de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli relatif aux prévisions budgétaires 2024 – Approbation
 - 10.4. Budget Val-d'Irène – Approbation
 - 10.5. Budget de l'Écosite de La Matapédia – Approbation
 - 10.6. États financiers – Véloroute Desjardins – Dépôt
 - 10.7. Désignation du vérificateur comptable de la MRC et des TNO pour l'exercice financier 2023
 - 10.8. Demande de financement auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 1 – Développement de la Route verte et de ses embranchements »
 - 10.9. Emprunts de la MRC – Remboursement anticipé, réduction de la période de remboursement et refinancement – Décision
- 11. Nominations
 - 11.1. Préfet suppléant
 - 11.2. Comité administratif
 - 11.3. Comités et organisations
- 12. Calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil de la MRC – Adoption
- 13. Déclaration d'intérêt pécuniaire de la préfète – Dépôt
- 14. Communication du service d'administration
 - 14.1. Demande au FRR – Projet de gestion documentaire regroupée (étude) – Autorisation
 - 14.2. Entente relative à la fourniture de services de police – Approbation
 - 14.3. Contrat d'entretien des bâtiments de la MRC de La Matapédia – Suivi
- 15. Matières résiduelles
 - 15.1. Dépôt d'une demande au programme Soutien à la coopération intermunicipale pour l'embauche d'un chargé de projet en gestion des matières résiduelles – Désignation de l'organisme responsable du projet
- 16. Correspondance
- 17. Période de questions de l'assistance
- 18. Autres sujets
 - 18.1. Grande semaine des tout-petits – Appui
 - 18.2. Prochaine rencontre – Séance ordinaire du 13 décembre 2023 à 19h30
 - 18.3. Intronisation de Mme Diane Fiset et M. Carol Veilleux au Temple de la renommée de l'Association des détaillants en alimentation du Québec – Motion de félicitations
- 19. Levée de la séance

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023 ET EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2023

Résolution CM 2023-258 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil de la MRC en est dispensé de lecture.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2023-259 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2023

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2023. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil de la MRC en est dispensé de lecture.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

5.1 Entente de service entre la MRC de La Mitis et la MRC de La Matapédia pour la gestion des TPI – Adoption

Résolution CM 2023-260 concernant l'entente de service pour la gestion des TPI de la MRC de La Mitis

Considérant que la MRC de La Mitis interpelle la MRC de La Matapédia pour recourir à ses services pour la mise en œuvre de la CGT sur leurs TPI ;

Considérant que le service de foresterie a de la disponibilité pour effectuer cette tâche.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu d'autoriser M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à la conclusion de l'entente de service avec la MRC de La Mitis pour la gestion de leurs TPI.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5.2 Révision de la programmation TECQ 2019-2024 – Territoires non organisés

Résolution CM 2023-261 concernant la programmation révisée #4 des travaux de la TECQ 2019-2024 pour les territoires non organisés (TNO)

Considérant que la MRC a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

Considérant que la MRC doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, sur une proposition de M. Gilbert Marquis, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu que :

1. La MRC s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
2. La MRC s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;
3. La MRC approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
4. La MRC s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
5. La MRC s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
6. La MRC atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°4 comporte des coûts réalisés véridiques.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5.3 Demande d'aide financière au PAFIRSPA - Parc régional de Val-d'Irène

Résolution CM 2023-262 concernant le dépôt d'une demande d'aide financière au PAFIRSPA par la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène

Considérant que la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène est un organisme admissible au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;

Considérant que la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène souhaite poursuivre l'amélioration des infrastructures et des services offerts au Parc régional de Val-d'Irène ;

Considérant que le Parc régional de Val-d'Irène s'avère être une destination de plus en plus connue, achalandée et utilisée par la clientèle touristique et la population locale du territoire de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, sur une proposition M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Gino Canuel, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

1. Appuie et autorise le dépôt par la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène du projet de remise à niveau du t-bar et de l'implantation d'un système de billetterie RFID au ministère de l'Éducation dans le cadre Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;
2. Confirme l'engagement de la MRC de La Matapédia à payer sa part des coûts admissibles au projet.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

6.1 Installation d'une tour de télécommunications (TELUS) à Routhierville – Décision

Résolution CM 2023-263 concernant un avis sur l'implantation d'une tour cellulaire dans le TNO Routhierville

Considérant que, dans le cadre d'un programme subventionné par les gouvernements fédéral et provincial, TELUS a le mandat d'améliorer la couverture cellulaire dans plusieurs régions du Québec et, notamment, dans le secteur de Routhierville de la MRC de La Matapédia ;

Considérant que TELUS a proposé trois options visant l'installation de la tour cellulaire dans le secteur de Routhierville de la MRC de La Matapédia ;

Considérant que l'option 3 située aux coordonnées « N48.16224110 - W67.116709 » au nord-est de la rivière Matapédia est plus élevée en altitude, plus éloignée de la route 132 et n'interfère pas visuellement avec le hameau de Routhierville.

En conséquence, sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu de donner un avis favorable pour l'implantation d'une tour cellulaire située aux coordonnées « N48.16224110 - W67.116709 ».

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

6.2 Entente de partage de renseignements de nature personnelle entre la MRC de La Matapédia et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) – Autorisation

Résolution CM 2023-264 concernant une entente entre la MRC et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) visant la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle dans le but de favoriser le développement des activités agricoles et la protection du territoire agricole

Considérant que le MAPAQ propose à la MRC de convenir d'une entente visant la communication de renseignements de nature personnelle et confidentiels dans le but d'avoir une meilleure connaissance des territoires agricoles des MRC et l'obtention par la MRC des données du MAPAQ relatives à la localisation et des renseignements issus des unités d'évaluation des propriétés agricoles ;

Considérant que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) permet à un organisme public de communiquer un renseignement confidentiel d'un tiers à un organisme public lorsque cette communication est nécessaire à l'exercice des attributions de l'organisme receveur ou à la mise en œuvre d'un programme dont cet organisme a la gestion ;

Considérant que le MAPAQ propose une entente visant à déterminer les termes, conditions et modalités de la communication des renseignements nécessaires aux attributions des Parties et aux utilisations autorisées des renseignements communiqués.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par M. Martin Carrier, il est résolu de nommer Joël Tremblay, directeur général de la MRC, pour signer au nom de la MRC de La Matapédia l'entente entre la MRC et le MAPAQ intitulée « Entente relative à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle à une municipalité régionale de comté dans le but de favoriser le développement des activités agricoles ou la protection du territoire agricole ».

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

6.3 Règlement 2023-12 remplaçant le règlement 2015-02 concernant la création d'une réserve financière en prévision des plans et règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de La Matapédia – Dépôt et présentation

Le projet de règlement révisé est présenté et déposé séance tenante.

7. COMMUNICATION DU SERVICE D'ÉVALUATION

7.1 Règlement numéro 2023-18 concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière et locative – Adoption

Résolution CM 2023-265 **concernant l'adoption du règlement numéro 2023-18 concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière et locative**

Considérant qu'en vertu de l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, tout organisme municipale responsable de l'évaluation peut adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d'une somme en même temps que le dépôt d'une demande de révision auprès de lui ou d'une municipalité locale à l'égard de laquelle il a compétence;

Considérant que l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* stipule que ledit règlement doit déterminer les modes de paiement de la somme et inclure la possibilité pour le demandeur de payer par voie électronique;

Considérant que l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prescrit que la somme à verser par le demandeur ne peut dépasser celle qui, pour une unité d'évaluation ou un établissement d'entreprise, doit être versée en même temps que le dépôt d'une requête devant le Tribunal administratif du Québec en vertu du règlement pris en application de l'article 92 de la *Loi sur la justice administrative* (chapitre J-3);

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 8 novembre 2023;

En conséquence, sur une proposition de M. Sébastien Lévesque, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu par le conseil de la MRC de La Matapédia que le présent règlement numéro 2023-18 concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière et locative soit adopté, lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement, comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

La somme exigée lors d'une demande de révision de l'évaluation foncière ou locative correspond exactement à celle qui, à la date de dépôt de la demande, doit être versée pour le dépôt d'une requête devant le Tribunal administratif du Québec en vertu du règlement pris en application de l'article 92 de la *Loi sur la justice administrative* (chapitre J-3).

ARTICLE 3

La somme exigée lors d'une demande de révision de l'évaluation foncière ou locative peut être payée en argent, par carte de débit, par chèque ou par virement bancaire électronique.

ARTICLE 4

Le présent règlement abroge et remplace le règlement no 2015-01.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – ADOPTION

8.1 Partie 1 - Budget de la MRC – Partie commune à l'ensemble

Résolution CM 2023-266 **concernant l'adoption de la partie 1 du budget de la MRC pour la partie commune à l'ensemble**

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 1, commune à l'ensemble, pour l'exercice financier 2024 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2024	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 1 (commune à l'ensemble)									
Gestion financière	518 692 \$	146 516 \$	18 200 \$	700 \$	15 000 \$	100 000 \$	125 962 \$	93 670 \$	18 644 \$
Législation et communication	481 889 \$	363 289 \$				75 000 \$		2 600 \$	41 000 \$
Palais de justice et centre administratif	725 398 \$	98 716 \$		173 546 \$	30 500 \$	251 269 \$		53 578 \$	117 789 \$
Programmes d'habitation	663 997 \$					663 997 \$			
Transport adapté et collectif	312 418 \$	65 000 \$			15 000 \$	232 418 \$			
Val-d'Irène	1 430 361 \$	9 000 \$		100 486 \$		282 517 \$		960 000 \$	88 358 \$
Développement social et soutien financier aux organismes	137 000 \$	25 500 \$			36 500 \$	75 000 \$			0 \$
Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)	209 684 \$					0 \$		209 684 \$	0 \$
Développement	2 031 461 \$	34 167 \$		29 485 \$	1 407 172 \$	180 434 \$		305 203 \$	75 000 \$
Volet 3 - Signature innovation	403 377 \$				403 377 \$				0 \$
Volet 4 - Vitalisation	896 343 \$				896 343 \$	0 \$			0 \$
Programme de restauration du patrimoine immobilier	150 000 \$				45 000 \$	105 000 \$			0 \$
Accès Entreprises Québec	178 490 \$					178 490 \$			
Redevances parcs éoliens	730 098 \$							730 098 \$	0 \$
Entente développement culturel - 2	90 058 \$	0 \$			2 678 \$	28 847 \$		58 533 \$	0 \$
Évaluation et géomatique	704 204 \$	498 360 \$	145 220 \$			36 824 \$		1 900 \$	21 900 \$
Aménagement	275 951 \$	57 538 \$	0 \$	0 \$	172 413 \$	0 \$			46 000 \$
Urbanisme	77 767 \$	36 428 \$	34 780 \$						6 559 \$
Gestion des cours d'eau	8 925 \$	7 592 \$							1 333 \$
Génie municipal	1 417 847 \$	89 642 \$	1 120 658 \$	200 000 \$		0 \$			7 547 \$
Gestion des matières résiduelles	2 310 918 \$	2 179 942 \$				0 \$		114 642 \$	16 334 \$
Infobroue, informatique et téléphonie IP	167 987 \$	50 000 \$		83 902 \$		21 942 \$			12 143 \$
Aide financière MRC - Covid-19	0 \$					0 \$			0 \$
Génie forestier	82 100 \$	0 \$		82 100 \$					0 \$
Sécurité incendie	2 197 630 \$	1 469 392 \$		140 000 \$		306 825 \$	0 \$	500 \$	280 913 \$
Sécurité civile	56 258 \$	36 258 \$				10 000 \$			10 000 \$
Total partie 1	16 258 853 \$	5 167 340 \$	1 318 858 \$	810 219 \$	3 023 983 \$	2 548 563 \$	125 962 \$	2 520 408 \$	743 520 \$

Dépenses :

	Budget 2024	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comté	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Gestion financière	518 692 \$	442 982 \$	8 950 \$	700 \$	45 465 \$	3 500 \$	400 \$	3 360 \$	4 500 \$	7 645 \$	1 000 \$	200 \$
Législation et communication	481 889 \$	367 697 \$	29 400 \$	700 \$	42 878 \$	23 514 \$	500 \$	1 500 \$	6 000 \$	8 800 \$	1 000 \$	
Palais de justice et centre administratif	725 398 \$				53 382 \$		120 069 \$	2 890 \$		93 210 \$	5 000 \$	450 847 \$
Programmes d'habitation	663 997 \$		350 \$		67 572 \$			75 \$		696 000 \$		
Transport adapté et collectif	312 418 \$									312 418 \$		
Val-d'Irène	1 430 361 \$				953 875 \$					2 000 \$	30 000 \$	444 486 \$
Développement social et soutien financier aux organismes	137 000 \$									137 000 \$		
Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)	209 684 \$				0 \$			0 \$		209 684 \$		
Développement	2 031 461 \$	892 541 \$	26 200 \$	600 \$	14 213 \$	5 600 \$	250 \$	2 350 \$	1 500 \$	1 084 807 \$	3 300 \$	100 \$
Volet 3 - Signature innovation	403 377 \$	73 227 \$	1 000 \$		0 \$	150 \$				329 000 \$		
Volet 4 - Vitalisation	896 343 \$	84 968 \$	1 200 \$		0 \$	175 \$				810 000 \$		
Programme de restauration du patrimoine immobilier	150 000 \$									150 000 \$		
Accès Entreprises Québec	178 490 \$	170 890 \$	4 400 \$	2 400 \$	0 \$	400 \$		100 \$	300 \$			
Développement éolien	730 098 \$		0 \$		52 670 \$					677 428 \$		
Entente développement culturel - 2	90 058 \$									90 058 \$		
Évaluation et géomatique	704 204 \$	475 264 \$	12 800 \$	600 \$	204 740 \$	1 300 \$	500 \$	2 500 \$	3 000 \$	1 000 \$	2 500 \$	
Aménagement	275 951 \$	250 314 \$	4 200 \$	700 \$	11 437 \$	3 800 \$		1 700 \$	800 \$		3 000 \$	
Urbanisme	77 767 \$	38 666 \$	250 \$		2 173 \$	0 \$	0 \$	0 \$	250 \$	36 428 \$	0 \$	
Gestion des cours d'eau	8 925 \$	0 \$	1 000 \$		7 625 \$	300 \$						
Génie municipal	1 417 847 \$	1 012 412 \$	34 200 \$	44 000 \$	263 693 \$	9 000 \$	8 000 \$	20 500 \$	10 000 \$	2 000 \$	4 000 \$	10 042 \$
Gestion des matières résiduelles	2 310 918 \$				2 270 895 \$			100 \$				39 923 \$
Infobroue, informatique et téléphonie IP	167 987 \$	108 517 \$	12 350 \$		34 525 \$	275 \$		600 \$	100 \$		11 620 \$	
Aide financière MRC - Covid-19	0 \$									0 \$		
Génie forestier	82 100 \$	75 250 \$	3 700 \$	0 \$	1 000 \$	250 \$	0 \$	1 000 \$	400 \$		500 \$	
Sécurité incendie	2 197 630 \$	845 456 \$	95 020 \$	113 433 \$	144 157 \$	2 200 \$	101 148 \$	109 300 \$	9 500 \$	71 000 \$	268 000 \$	438 416 \$
Sécurité civile	56 258 \$	49 200 \$	1 700 \$	1 720 \$	2 188 \$	200 \$	300 \$	750 \$	200 \$			
Total partie 1	16 258 853 \$	4 887 284 \$	236 720 \$	164 853 \$	4 172 488 \$	50 664 \$	231 167 \$	146 715 \$	36 550 \$	4 618 478 \$	329 920 \$	1 384 014 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.2 Partie 2 - Inspection municipale

Résolution CM 2023-267 concernant l'adoption de la partie 2 du budget de la MRC pour l'inspection municipale

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 2, inspection municipale, pour l'exercice financier 2024 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2024	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 2 - Inspection municipale	356 404 \$	334 050 \$		0 \$					22 354 \$

Dépenses :

	Budget 2024	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comté	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.3 Partie 3 - Gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)

Résolution CM 2023-268 concernant l'adoption de la partie 3 du budget de la MRC pour la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)

Sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 3, terres publiques intramunicipales (TPI), pour l'exercice financier 2024 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2024	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 3 - Terres publiques intramunicipales (TPI)	525 470 \$			95 300 \$		0 \$	8 000 \$	413 100 \$	9 070 \$

Dépenses :

	Budget 2024	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.4 Partie 4 - Délégation de gestion des terres publiques

Résolution CM 2023-269 concernant l'adoption de la partie 4 du budget de la MRC pour la délégation de gestion des terres publiques

Sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 4, Délégation gestion foncière des terres publiques, pour l'exercice financier 2024 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2024	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 4 - Délégation gestion terres publiques	69 525 \$			66 650 \$		2 875 \$	0 \$		0 \$

Dépenses :

	Budget 2024	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.5 Partie 5 - Premiers répondants Secteur Est

Résolution CM 2023-270 concernant l'adoption de la partie 5 du budget de la MRC pour les premiers répondants du secteur est

Sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 5, premiers répondants secteur est, pour l'exercice financier 2024 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2024	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 5 - Premiers répondants - Secteur Est	7 074 \$	0 \$							7 074 \$

Dépenses :

	Budget 2024	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.6 Partie 6 - Premiers répondants secteur ouest

Résolution CM 2023-271 concernant l'adoption de la partie 6 du budget de la MRC pour les premiers répondants du secteur ouest

Sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 6, premiers répondants secteur ouest, pour l'exercice financier 2024 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2024	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 6 - Premiers répondants - Secteur Ouest	589 \$	0 \$						0 \$	589 \$

Dépenses :

	Budget 2024	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.7 Partie 7 - Route Verte

Résolution CM 2023-272 concernant l'adoption de la partie 7 du budget de la MRC pour la Route Verte

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 7, Route Verte, pour l'exercice financier 2024 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2024	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 7 - Route Verte	114 785 \$	58 185 \$				56 600 \$			0 \$

Dépenses :

	Budget 2024	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.8 Partie 8 - Biomasse – Emprunt Fonds Municipal Vert

Résolution CM 2023-273 concernant l'adoption de la partie 8 du budget de la MRC pour l'emprunt Fonds municipal Vert

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 8, Biomasse – Emprunt Fonds Municipal Vert, pour l'exercice financier 2024 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2024	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 8 - Biomasse - Fonds Municipal Vert	47 946 \$	47 946 \$							

Dépenses :

	Budget 2024	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.9 Partie 9 - Investissement parc éolien Lac-Alfred

Résolution CM 2023-274 concernant l'adoption de la partie 9 du budget de la MRC pour l'investissement au parc éolien Lac-Alfred

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Gilbert Marquis, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 9, Investissement parc éolien du Lac-Alfred, pour l'exercice financier 2024 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2024	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 9 - Investissements Lac-Alfred	9 446 738 \$							5 576 538 \$	3 870 200 \$

Dépenses :

	Budget 2024	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.10 Partie 10 - Investissement parcs éoliens Régie Énergie BSL (Roncevaux et Nicolas-Riou)

Résolution CM 2023-275 concernant l'adoption de la partie 10 du budget de la MRC pour l'investissement des parcs éoliens de la Régie Énergie Bas-Saint-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou)

Sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 10, Investissement parcs éoliens Régie Énergie Bas-Saint-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou), pour l'exercice financier 2024 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

Revenus :

	Budget 2024	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus et fonds prév.
			municipalités	Autres	FRR	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 10 - Investissements projets éoliens BSL (Ronceveau et Nicolas-Riou)	800 000 \$							800 000 \$	

Dépenses :

	Budget 2024	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.11 Territoires non organisés (TNO)

Résolution CM 2023-276 concernant l'adoption du budget des Territoires non organisés (TNO)

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour les territoires non organisés (TNO), pour l'exercice financier 2024 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS	Budget 2024
Taxes générales (0121110)	414 535 \$
Taxe spéciale Lac Huit Mille (0121120)	2 300 \$
Taxe spéciale Routhierville - déneigement (0121123)	4 550 \$
Taxe spéciale SLM (entente déneigement) (0121122)	13 600 \$
Taxe spéciale Domaine Casault (déneigement) (0121121)	0 \$
En-lieu de taxes (0122123)	3 570 \$
Compensation terres publiques (0122215)	52 596 \$
Péréquation (0122932)	7 066 \$
Droits mutations et supplétif (0123313)	3 000 \$
Intérêts arriérés de taxes (0123332)	500 \$
Intérêts banque (0123335)	5 000 \$
Revenus gestion des baux SLM	13 379 \$
Autres revenus (0123491)	1 000 \$
Sécurité civile	
Revenus vs permis	1 200 \$
Subv. Prise en charge réseau routier (0138231)	40 110 \$
Subvention entretien passage à niveau (0138235)	4 248 \$
Subvention PAFSSPA (0138110) et/ou FRR	
Surplus affecté	33 084 \$
Subvention taxe d'accise (TECQ) (0138902)	
Partage 1 point taxe vente (0138946)	2 010 \$
Total	601 748 \$

DÉPENSES	
Salaires réguliers (141 à 148)	90 604 \$
Contribution employeur (200)	18 140 \$
Déplacement (310)	5 000 \$
Poste (321)	900 \$
Téléphone (331)	250 \$
Aliments/boisson (610)	100 \$
Avis publics (341)	2 000 \$
Inspecteur municipal (410)	28 633 \$
Berce spondyle (416)	5 000 \$
Services scientifiques et génie (411)	20 000 \$
Services juridiques (412)	2 500 \$
Vérification (413)	3 900 \$
Contrat service informatique (415)	2 600 \$
Évaluation municipale (414)	22 153 \$
Services professionnels (418)	21 100 \$
Assurance-incendie (420)	
Assurance-responsabilité (422)	4 378 \$
Cautionnement (423)	210 \$
Formation (454)	500 \$
Police - SQ (441)	58 475 \$
Matériaux résiduelles (446)	31 033 \$
Cotisation (494)	725 \$
Voirie - entretien chemins (520)	13 370 \$
Voirie - amélioration chemins (527)	10 000 \$
Voirie - taxe accise (525)	
Loyer centre administratif et terrains (511)	3 240 \$
Entretien chemins hiver Routhierville (521)	82 762 \$
Entretien chemins hiver SLM (521-1)	13 600 \$
Entretien chemins hiver Domaine Casault (520-1)	0 \$
Entretien chemin Lac Huit Milles (523-1)	2 300 \$
Entretien passage à niveau (523)	4 248 \$
Entretien ameublement et équipement (519)	500 \$
Articles de quincaillerie (641)	100 \$
Fournitures et photocopies (670)	1 000 \$
Éclairage (681)	380 \$
Frais banque (890)	500 \$
Quote-part MRC (951)	129 911 \$
Gestion des actifs	1 800 \$
Immobilisations (2230033)	2 000 \$
Parc SLM (529)	10 000 \$
Amélioration Parc SLM (PAFSSPA)	
Urbanisme	1 726 \$
Gestion des baux SLM	5 610 \$
Projet sécurité civile	
Vêtements	500 \$
Masques, etc. (COVID)	0 \$
Total	601 748 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

9. RÈGLEMENT NO 2023-13 DÉCRÉTANT LES RÉPARTITIONS, TARIFICATIONS ET TAUX DE TAXES RELATIFS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET DES TNO POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 – DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Mme Édith Pâquet, trésorière adjointe, dépose et présente le projet de règlement numéro 2023-13 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2024.

Le projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

10. **GESTION FINANCIÈRE**10.1 **Matières résiduelles – Résolution concernant l'ajustement des quantités de matières résiduelles et la facturation complémentaire de la RITMR****Résolution CM 2023-277** concernant l'ajustement des quantités et des tarifs pour l'année 2023 pour les matières résiduelles

Considérant que la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis a le mandat de planifier, acquérir, organiser, coordonner et administrer la gestion des matières résiduelles sur le territoire des MRC de La Matapédia et de La Mitis ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster, en fin d'année, les coûts de gestion, de transport et de traitement des matières résiduelles en fonction des quantités et des tarifs réels ;

Considérant que pour l'année 2023 des sommes seront remboursées à la MRC de La Matapédia suite à l'ajustement des tonnages.

En conséquence, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

1. D'autoriser le remboursement des sommes remboursées par la Régie aux municipalités selon l'ajustement des quantités montrées au tableau 1 ;

Tableau 1 – Ajustement des quantités et des tarifs pour l'année 2023

Budget 2024- Matières résiduelles - Ajustement des quantités et des tarifs pour l'année 2023, Régie Intermunicipale de traitement des matières résiduelles Matapédia Mitis													Montant total		
Ajustement des déchets pour l'année 2023						Ajustement la récupération pour l'année 2023				Ajustement matières organiques pour l'année 2023					
Coût de traitement budget (\$/T):		195.88 \$		Coût de traitement budget (\$/T):		(2.29) \$		Coût de traitement budget (\$/hab.):		21.00 \$					
Coût de traitement réel (\$/T):		195.88 \$		Coût de traitement réel (\$/T):		(2.29) \$		Coût de traitement réel (\$/hab.):		21.09 \$					
Tonnage budget:		6 133.81 tonnes		Tonnage budget:		2 402.33 tonnes		Tonnage budget:		17 816 habitant					
Tonnage réel:		6 133.81 tonnes		Tonnage réel:		2 174.62 tonnes		Tonnage réel:		17 816 tonnes					
MUNICIPALITÉS	Tonnage de déchets budget 2023 (Répartition: Municipalité avec ICI tonnage réel, municipalité sans ICI prorata population)	Mode de répartition (% de déchet de l'année précédente)	Budget 2023	Coût réel pour l'année 2023	Répartition des coût en lien aux éco-centres	Écart (à rembourser ou à facturer)	Mode de répartition (% de la population)	Budget 2023	Coût réel pour l'année 2023	Écart (à rembourser ou à facturer)	Mode de répartition (% de la population)	Budget 2023	Coût réel pour l'année 2023	Écart (à rembourser ou à facturer)	
Ste-Marguerite	48.33	0.78%	9 466.25 \$	9 379.84 \$	(4.81) \$	(91.22) \$	0.99%	(54.65) \$	(49.47) \$	5.18 \$	0.99%	3 717.00 \$	3 732.14 \$	15.14 \$	(70.90) \$
Ste-Florence	104.57	1.69%	20 483.46 \$	20 296.48 \$	(10.40) \$	(197.38) \$	2.15%	(118.26) \$	(107.06) \$	11.21 \$	2.15%	8 043.00 \$	8 075.76 \$	32.76 \$	(153.41) \$
Causapsal	748.33	12.09%	146 580.34 \$	145 242.34 \$	(61.06) \$	(1 399.06) \$	12.62%	(694.11) \$	(628.32) \$	65.79 \$	12.62%	47 208.00 \$	47 400.30 \$	192.30 \$	(1 140.97) \$
Alberville	62.25	1.01%	12 193.81 \$	12 082.50 \$	(6.19) \$	(117.50) \$	1.28%	(70.40) \$	(63.73) \$	6.67 \$	1.28%	4 788.00 \$	4 807.50 \$	19.50 \$	(91.32) \$
St-Léon-le-Grand	268.39	4.34%	52 572.43 \$	52 092.54 \$	(26.70) \$	(506.59) \$	5.52%	(303.52) \$	(274.75) \$	28.77 \$	5.52%	20 643.00 \$	20 727.09 \$	84.09 \$	(393.73) \$
Lac-Humqui	96.93	1.57%	18 985.97 \$	18 812.67 \$	(9.64) \$	(182.95) \$	1.99%	(109.61) \$	(99.22) \$	10.39 \$	1.99%	7 456.00 \$	7 485.37 \$	30.37 \$	(142.19) \$
Ste-Irène	107.98	1.74%	21 151.06 \$	20 958.00 \$	(9.53) \$	(202.60) \$	1.97%	(108.38) \$	(98.10) \$	10.27 \$	1.97%	7 371.00 \$	7 401.02 \$	30.02 \$	(162.31) \$
Amqui	2 564.06	41.42%	502 242.84 \$	497 658.31 \$	(4 584.53) \$	(4 751.44) \$	34.49%	(1 897.38) \$	(1 717.53) \$	179.85 \$	34.49%	129 045.00 \$	129 570.65 \$	525.65 \$	(4 045.94) \$
Lac-au-Saumon	402.88	6.51%	78 915.97 \$	78 195.62 \$	(720.35) \$	(759.03) \$	7.99%	(439.68) \$	(398.01) \$	41.68 \$	7.99%	29 904.00 \$	30 025.81 \$	121.81 \$	(595.55) \$
St-Alexandre	75.08	1.21%	14 707.45 \$	14 573.19 \$	(7.47) \$	(141.72) \$	1.54%	(84.91) \$	(76.86) \$	8.05 \$	1.54%	5 775.00 \$	5 798.52 \$	23.52 \$	(110.15) \$
St-Tharcisius	111.13	1.80%	21 767.02 \$	21 568.33 \$	(11.05) \$	(209.75) \$	2.28%	(125.67) \$	(113.76) \$	11.91 \$	2.28%	8 547.00 \$	8 581.82 \$	34.82 \$	(163.02) \$
St-Vianney	122.59	1.98%	24 013.25 \$	23 794.05 \$	(12.20) \$	(231.39) \$	2.52%	(138.64) \$	(125.50) \$	13.14 \$	2.52%	9 429.00 \$	9 467.41 \$	38.41 \$	(179.84) \$
Val-Brillant	261.72	4.23%	51 265.30 \$	50 797.34 \$	(25.26) \$	(493.22) \$	5.22%	(287.15) \$	(259.94) \$	27.22 \$	5.22%	19 530.00 \$	19 609.65 \$	79.55 \$	(386.44) \$
Sayabec	486.12	7.85%	95 220.44 \$	94 351.25 \$	(48.32) \$	(917.50) \$	9.99%	(549.30) \$	(497.23) \$	52.07 \$	9.99%	37 359.00 \$	37 511.18 \$	152.18 \$	(713.26) \$
St-Cléophas	91.19	1.47%	17 862.86 \$	17 699.81 \$	(9.07) \$	(172.13) \$	1.87%	(103.13) \$	(93.35) \$	9.78 \$	1.87%	7 014.00 \$	7 042.57 \$	28.57 \$	(133.78) \$
St-Moise	151.81	2.45%	29 735.78 \$	29 464.35 \$	(15.10) \$	(286.53) \$	3.12%	(171.67) \$	(155.40) \$	16.27 \$	3.12%	11 676.00 \$	11 723.56 \$	47.56 \$	(222.70) \$
St-Noël	109.21	1.76%	21 392.65 \$	21 197.37 \$	(10.86) \$	(206.14) \$	2.25%	(123.51) \$	(111.80) \$	11.71 \$	2.25%	8 400.00 \$	8 434.22 \$	34.22 \$	(160.22) \$
St-Damase	99.93	1.61%	19 574.27 \$	19 395.60 \$	(9.94) \$	(188.62) \$	2.05%	(113.01) \$	(102.30) \$	10.71 \$	2.05%	7 686.00 \$	7 717.31 \$	31.31 \$	(146.60) \$
T.N.O.	7.10	0.11%	1 390.52 \$	1 377.83 \$	(7.01) \$	(13.40) \$	0.15%	(8.03) \$	(7.27) \$	0.76 \$	0.15%	546.00 \$	548.22 \$	2.22 \$	(10.41) \$
Éco-centre	270.64	4.37%	53 012.33 \$	52 528.43 \$	(483.90) \$		0.00%	- \$	- \$	- \$	0.00%	- \$	- \$	- \$	- \$
Total	6 190.26 \$	100.00%	1 212 534.00 \$	1 201 465.84 \$	- \$	(11 068.16) \$	100.0%	(5 501.00) \$	(4 979.58) \$	521.42 \$	100.00%	374 136.00 \$	375 660.00 \$	1 524.00 \$	(9 022.74) \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

10.2 **Plan d'affectation COVID-19 - Réaffectation de surplus – Adoption****Résolution CM 2023-278** concernant une appropriation d'une partie du surplus général en lien avec le programme d'Aide aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

Considérant qu'au terme de l'année financière 2022, la totalité des sommes restantes en provenance de l'enveloppe de 871 572 \$ obtenue dans le cadre du programme d'Aide aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 a été versée au surplus général de la MRC ;

Considérant que des investissements sont à faire en lien avec cette enveloppe et qu'il devient nécessaire d'approprier une partie du surplus généré par ladite enveloppe.

En conséquence, sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'autoriser l'appropriation de 385 619.62 \$ de l'Aide aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 de la façon suivante :

AFFECTATIONS	RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE
Plan de remplacement de la flotte de véhicules et équipement du service de protection incendie et d'organisation de secours	2024 : 150 000.00 \$ 2025 : 100 000.00 \$ 2026 : 50 000.00 \$
Relocalisation de l'éco-centre d'Amqui	30 000.00 \$
Moteur ventilation centre administratif	1 800.00 \$
Équipements audiovisuels pour la salle du conseil de la MRC	15 000.00 \$
Budget informatique 2024	11 620.00 \$
Solde versé au surplus général de la MRC	27 199.62 \$
TOTAL	385 619.62 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

10.3 Règlement de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli relatif aux prévisions budgétaires 2024 – Approbation

Résolution CM 2023-279 concernant l'approbation du règlement no 2024-01 de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Gilbert Marquis, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le règlement N° 2024-01 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Mont-Joli relatif à ses prévisions budgétaires 2024.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

10.4 Budget Val-d'Irène – Approbation

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.5 Budget de l'Écosite de La Matapédia – Approbation

Résolution CM 2023-280 concernant l'approbation du budget 2024 de Écosite de La Matapédia

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Renaud Arguin, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le budget 2024 de Écosite de La Matapédia.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

10.6 États financiers – Véloroute Desjardins – Dépôt

Les états financiers et le rapport annuel de Véloroute Desjardins sont déposés séance tenante.

10.7 Désignation du vérificateur comptable de la MRC et des TNO pour l'exercice financier 2023

Résolution CM 2023-281 concernant la nomination d'un vérificateur externe

Considérant l'article 966 du *Code municipal du Québec* voulant que le vérificateur externe soit nommé par le conseil de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu de nommer Mallette inc., bureau d'Amqui à titre de vérificateur externe de la MRC et des TNO pour l'exercice financier 2023.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

10.8 Demande de financement auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 1 – Développement de la Route verte et de ses embranchements »

Résolution CM 2023-282 concernant une demande de financement auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 1 – Développement de la Route verte et de ses embranchements »

Considérant que la MRC de La Matapédia a mandaté la Véloroute Desjardins de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, et ce en vertu d'un protocole d'entente signé le 28 juin 2006 ;

Considérant qu'au cours de l'année 2024, la Véloroute Desjardins de La Matapédia compte réaliser des travaux d'aménagement d'une piste cyclable hors route à Amqui entre le camping et le secteur aux Quatre-Vents sur une distance d'environ deux (2) kilomètres ;

Considérant que le volet 1 : Développement de la Route verte et de ses embranchements du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) », géré par le ministère des Transports de la Mobilité durable, permet le financement de nouveaux aménagements cyclables ;

Considérant que le « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) » rend possible le financement d'un projet à hauteur de 50 % des coûts de réalisation ;

Considérant que dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) », pour un projet, le cumul des aides financières reçues de la part d'autres ministères ou organismes du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada ne peut pas excéder 80 % du total des dépenses admissibles directement liées au projet ;

- Considérant que le tronçon matapédien de la Route verte est reconnu par la MRC de La Matapédia à titre d'équipement à caractère supralocal ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia certifie par la présente que l'accès à ses aménagements cyclables est libre et gratuit pour tous les utilisateurs ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes de subvention auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable au niveau du dossier de la Route verte.

En conséquence, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu de procéder au dépôt d'une demande de financement auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du « Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) – Volet 1 : Développement de la Route verte et de ses embranchements », et ce afin que puisse être réalisés, au cours de l'année 2024, des travaux d'aménagement d'une piste cyclable hors route à Amqui entre le camping et le secteur aux Quatre-Vents, sur une distance d'environ deux (2) kilomètres.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

10.9 Emprunts de la MRC – Remboursement anticipé, réduction de la période de remboursement et refinancement – Décision

Résolution CM 2023-283 autorisant le remboursement anticipé des emprunts Nos 2012-02, 2013-04 et 2013-16

- Considérant que les montants à refinancer pour les règlements N^{os} 2012-02, 2013-04 et 2013-16 sont peu élevés ;
- Considérant que les taux d'intérêt actuels sont passablement élevés ;
- Considérant que la MRC dispose des fonds nécessaires au remboursement anticipé de ces emprunts ;

En conséquence, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu d'autoriser les remboursements anticipés suivants :

N ^o 2012-02 Hébergement (chalets Val-d'Irène)	35 300 \$
N ^o 2013-04 Dameur et tapis magique (Val-d'Irène)	23 500 \$
N ^o 2013-16 Camion incendie	73 300 \$

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2023-284 autorisant le remboursement anticipé d'une partie du capital de l'emprunt No 2013-09 et la réduction de la période de remboursement

- Considérant qu'il y a lieu de réduire la période de remboursement de l'emprunt No 2013-09 en lien avec l'éolien afin de faire concorder son échéance avec la fin du contrat d'approvisionnement avec Hydro-Québec ;
- Considérant qu'un remboursement anticipé est nécessaire afin d'éviter une augmentation substantielle des annuités pour l'emprunt N^o 2013-09 en raison de la diminution de la période de remboursement de cet emprunt.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu d'autoriser le remboursement anticipé d'un montant de 1 146 900\$ pour une partie du capital du règlement N^o 2013-09 et de réduire la période de remboursement à 8 ans au lieu de 9 ans.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2023-285 autorisant l'affectation des sommes disponibles du règlement d'emprunt No 2018-05 pour le paiement des frais d'émission du refinancement de janvier 2024

- Considérant que la MRC procédera à un refinancement des emprunts N^{os} 2012-02, 2013-04, 2013-16 et 2013-09 en janvier 2024 ;
- Considérant que les frais d'émission peuvent être comptabilisés sur une période de 5 ans comme la durée du financement ;
- Considérant que la MRC dispose de solde disponible sur règlement d'emprunt N^o 2018-05 pour les frais de financement ;

En conséquence, sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'autoriser le paiement des frais d'émission au comptant et d'autoriser l'affectation de solde disponible du règlement d'emprunt N^o 2018-05 qui avait été créé pour le paiement des frais d'émission.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

11. NOMINATIONS

11.1 Préfet suppléant

Mme Chantale Lavoie nomme M. Martin Landry à titre de préfet-suppléant de la MRC de La Matapédia.

11.2 Comité administratif

Résolution CM 2023-286 **concernant l'ajournement de la séance ordinaire du 23 novembre 2023**

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'ajourner la séance pour une période de 10 minutes.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2023-287 **concernant la nomination du comité administratif**

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité administratif de la MRC, à savoir :

1. Mme Chantale Lavoie, préfète
2. M. Martin Landry, préfet-suppléant
3. Mme Sylvie Blanchette, Ville d'Amqui
4. M. Marcel Belzile, Municipalité de Sayabec
5. Mme Marlène Landry, Municipalité de Sainte-Marguerite-Marie
6. M. Georges Guénard, Municipalité de Saint-Vianney
7. M. Patrick Fillion, Municipalité de Saint-Moïse

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

11.3 Comités et organisations

Résolution CM 2023-288 **concernant la nomination de représentants du conseil de la MRC sur des comités et commissions de la MRC**

Sur une proposition de M. Gilbert Marquis, appuyée par M. Renaud Arguin, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur les comités et commissions de la MRC :

Bureau des délégués (\$) (3 représentants)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. M. Jean-Paul Bélanger 3. M. Jacques Pelletier
Comité communications (\$) (5 représentants)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. M. Jean-Paul Bélanger 3. M. Martin Landry 4. M. Martin Carrier 5. Mme Sylvie Blanchette
Comité consultatif en culture et patrimoine (\$) (1 représentant)	<ol style="list-style-type: none"> 1. M. Martin Carrier
Comité de développement et Comité d'investissement (\$) (3 représentants)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. Mme Sylvie Blanchette 3. M. Marcel Belzile
Comité Innovation-Vitalisation (FRR volets 3 et 4) (\$) Au moins un représentant des municipalités Q3 et deux représentants des municipalités Q4. Rappel de la composition du comité : Le préfet (d'office); o 5 municipalités représentantes des municipalités dites Q5 (présentant un indice de vitalité très négatif, Saint-Noël, Causapsal, Saint-Moïse, Albertville, Saint-Tharcisius, Sayabec, Saint-Vianney, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Sainte-Florence, Saint-Cléophas); o 2 municipalités représentantes des municipalités dites Q4 (Sainte-Irène, Val-Brillant, Lac-au-Saumon, Sainte-Marguerite-Marie, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Damase, Amqui); o 1 municipalité représentante des municipalités dites Q3 (Saint-Alexandre-des-Lacs);	<ol style="list-style-type: none"> 1. M. Nelson Pilote Q3 2. M. Gilbert Marquis Q5 3. M. Martin Carrier Q5 4. M. Jean-Côme Lévesque Q5 5. Mme Sylvie Blanchette Q4 6. M. Jacques Pelletier Q4 7. M. Martin Landry Q5 8. M. Jean-Paul Bélanger Q5 9. Mme Chantale Lavoie (d'office)

Comité Accès entreprise Québec (\$)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Chantale Lavoie 2. M. Marcel Belzile 3. Mme Sylvie Blanchette
Comité multiressources (\$)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Chantale Lavoie 2. M. Carol Poitras
Comité de relations de travail (\$)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Chantale Lavoie 2. M. Sébastien Lévesque 3. M. Martin Landry 4. M. Jacques Pelletier
Comité d'appréciation de rendement - direction générale (\$)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. M. Sébastien Lévesque 3. Mme Sylvie Blanchette
Comité gestion animalière Étude de faisabilité (\$)	<ol style="list-style-type: none"> 1. M. André Fournier (citoyen) 2. M. Georges Guénard 3. M. Jean-Côme Lévesque 4. Mme Linda Lamontagne, personne-ressource
Comité Vigie-Santé (\$)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Chantale Lavoie 2. M. Nelson Pilote 3. M. Martin Landry 4. Mme Sylvie Blanchette
Comité de sécurité publique (\$)	<ol style="list-style-type: none"> 1. M. Marcel Belzile 2. Mme Sylvie Blanchette 3. M. Nelson Pilote 4. M. Jacques Pelletier 5. Mme Odile Roy 6. Préfète (observatrice)
Société d'énergies renouvelables de La Matapédia (SERM) (\$)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. Mme Sylvie Blanchette 3. M. Gino Canuel 4. M. Gérard Grenier 5. M. Joël Tremblay, MRC
Comité « main-d'œuvre municipale »	À déterminer
Comité « planification stratégique »	À déterminer
Comité « logement et habitation » (\$)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Sylvie Blanchette 2. M. Marcel Belzile 3. M. Jacques Pelletier 4. M. Georges Guénard 5. Mme Chantale Lavoie
Comité de réflexion sur les écocentres de la MRC de La Matapédia (\$)	<ol style="list-style-type: none"> 1. M. Georges Guénard 2. M. Nelson Pilote 3. Mme Odile Roy 4. Mme Sylvie Blanchette 5. M. Jean-Côme Lévesque 6. M. Marcel Belzile 7. M. Luc Massé, directeur, Écosite de La Matapédia 8. M. Vincent Dufour, directeur RITMRMM 9. Mme Nathalie Lévesque, MRC 10. M. Jonathan Simard, MRC 11. M. Joël Tremblay, MRC
Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. M. Joël Tremblay, MRC 2. M. Steve Dufour, MRC 3. M. Pascal St-Amand, MRC
Régie intermunicipale de transport du Bas-Saint-Laurent	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Sylvie Blanchette 2. Mme Chantale Lavoie (substitut)
Comité de gestion des risques (\$)	<ol style="list-style-type: none"> 1. M. Gino Canuel 2. Mme Sylvie Blanchette
Comité de travail concernant l'hébergement - Val-d'Irène	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mme Chantale Lavoie 2. M. Stéphane Pineault, MRC 3. M. Mario Turbide, MRC 4. M. Joël Tremblay, MRC 5. M. Manuel Cantin – Val-d'Irène 6. M. André Léger – Val-d'Irène 7. M. William de la Chevrotière – Val-d'Irène

(\$) Payé par la MRC

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2023-289 **concernant la nomination de représentants du conseil de la MRC dans des organisations externes à la MRC**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur des organisations externes de la MRC :

Centre d'appels d'urgence région Est-du-Québec (CAUREQ)	1. M. Martin Landry
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent	1. Mme Chantale Lavoie (d'office)
Comité accessibilité	1. Mme Sylvie Blanchette
Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène (\$)	1. M. Jacques Pelletier 2. M. Gino Canuel 3. M. Mario Turbide, MRC
Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (\$)	1. M. Jean-Côme Lévesque
Écosite de La Matapédia (\$)	1. M. Georges Guénard 2. M. Nelson Pilote
Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche	1. Mme Marlène Landry 2. M. Nelson Pilote (substitut)
Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. Mme Sylvie Blanchette (d'office)
Régie intermunicipale d'énergie éolienne du Bas-Saint-Laurent	1. Mme Chantale Lavoie (d'office)
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (\$)	1. M. Sébastien Lévesque 2. M. Georges Guénard 3. Mme Sylvie Blanchette
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)	1. M. Jean-Côme Lévesque
Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent	1. Mme Chantale Lavoie (d'office)
Transport adapté et collectif La Caravelle Inc. (\$)	1. M. Sébastien Lévesque
Véloroute Desjardins de La Matapédia (\$)	1. Mme Sylvie Blanchette 2. Mme Odile Roy
Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR)	1. Mme Chantale Lavoie (d'office) 2. Mme Sylvie Blanchette (d'office)
Comité de pilotage - Politique de développement sociale (CDC)	1. Mme Chantale Lavoie 2. Mme Sylvie Blanchette
Comité consultatif régional portant sur les services de garde	1. Mme Chantale Lavoie
Organisme de bassins versants du nord-est-du Bas-Saint-Laurent	À déterminer

(\$ Payé par la MRC

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2023-290 **concernant la nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA) :**

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité consultatif agricole de la MRC de La Matapédia pour 2 ans, à savoir :

- Siège 2 : M. Hugues Michaud, producteur
- Siège 4 : M. Francis Caouette, producteur
- Siège 6 : M. Martin Landry, maire d'Albertville
- Siège 8 : M. Jean-Rock Dubé, citoyen

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2023-291 **concernant la nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité consultatif d'urbanisme de la MRC de La Matapédia pour 2 ans, à savoir :

- Siège 1 : Mme Marlène Landry, mairesse de Sainte-Marguerite-Marie
- Siège 3 : M. Vianney Morin, propriétaire
- Siège 5 : M. Francis Morin, propriétaire

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2023-292 concernant la nomination des membres de la Commission d'aménagement :

Sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur la Commission d'aménagement de la MRC de La Matapédia pour 1 an, à savoir :

- Siègne 1 : M. Marcel Belzile, maire de Sayabec
- Siègne 2 : Mme Sylvie Blanchette, mairesse d'Amqui
- Siègne 3 : M. Martin Landry, maire d'Albertville
- Siègne 4 : M. Jacques Pelletier, maire de Val-Brillant
- Siègne 5 : Mme Chantale Lavoie, préfet

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

12. CALENDRIER 2024 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC – ADOPTION**Résolution CM 2023-293** concernant le calendrier des séances pour 2024

- Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
- Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* exige que le conseil d'une municipalité régionale de comté se réunisse en séance ordinaire au moins une fois tous les deux mois, dont une fois le quatrième mercredi de novembre;
- Considérant que l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* stipule que le contenu du calendrier doit faire l'objet d'un avis public;

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Renaud Arguin, il est résolu :

- D'adopter le calendrier suivant pour les séances ordinaires et rencontres de travail du conseil de la MRC de La Matapédia pour 2024.

Mercredi 17 janvier 2024 à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 17 janvier 2024 à 20h30 : rencontre de travail (si nécessaire)

Mercredi 7 février 2024 à 19h30 : rencontre de travail

Mercredi 14 février 2024 à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 6 mars 2024 à 19h30 : rencontre de travail

Mercredi 13 mars 2024 à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 3 avril 2024 à 19h30 : rencontre de travail

Mercredi 10 avril à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 1^{er} mai à 19h30 : rencontre de travail

Mercredi 8 mai à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 5 juin à 19h30 : rencontre de travail

Mercredi 12 juin à 19h30 : séance ordinaire**Mercredi 3 juillet à 19h30 : séance ordinaire**

Mercredi 3 juillet à 20h30 : rencontre de travail (si nécessaire)

Mercredi 4 septembre à 19h30 : rencontre de travail

Mercredi 11 septembre à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 2 octobre à 19h30 : rencontre de travail (orientations budgétaires)

Mercredi 9 octobre à 19h30 : séance ordinaire

Mercredi 13 novembre à 19h30 : rencontre de travail (budget)

Mercredi 20 novembre à 19h30 : rencontre de travail (budget)

Mercredi 27 novembre à 19h30 : séance ordinaire (adoption du budget)**Mercredi 11 décembre à 19h30 : séance ordinaire**

- De publier un avis public présentant le calendrier des séances ordinaires.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

13. DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DE LA PRÉFÈTE – DÉPÔT

Dépôt est fait de la déclaration d'intérêt pécuniaire de Mme Chantale Lavoie, préfète, auprès du greffier-trésorier.

14. COMMUNICATION DU SERVICE D'ADMINISTRATION

14.1 Demande au FRR – Projet de gestion documentaire regroupée (étude) – Autorisation

Résolution CM 2023-294 **concernant le dépôt d'une demande au volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité**

Considérant que la *Loi sur les archives* et la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* comportent différentes obligations quant à la gestion documentaire des municipalités;

Considérant que la MRC de La Matapédia a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la MRC de La Matapédia, la Ville de Causapscal, la Ville d'Amqui, et les municipalités de Sainte-Marguerite-Marie, Sainte-Florence, Albertville, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Lac-au-Saumon, Saint-Alexandre-des-Lacs, Saint-Vianney, Val-Brillant, Sayabec, Saint-Cléophas, Saint-Moïse, Saint-Noël, Saint-Damase ont manifesté leur intérêt envers un projet d'étude en gestion documentaire regroupée et désirent présenter le projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale (partie 1 - études et diagnostics) du Fonds régions et ruralité;

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

- Que la MRC de La Matapédia s'engage à participer au projet d'étude en gestion documentaire regroupée et à assumer une partie des coûts;
- D'accepter que la MRC de La Matapédia agisse à titre d'organisme porteur du projet d'étude en gestion documentaire regroupée;
- D'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale (partie 1 - études et diagnostics) du Fonds régions et ruralité;
- D'autoriser M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document relatif à cette demande.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CM 2023-295 **concernant le dépôt d'une demande au Fonds régions et ruralité (projets structurants)**

Considérant que la *Loi sur les archives* et la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* comportent différentes obligations quant à la gestion documentaire des municipalités;

Considérant que la MRC de La Matapédia, la Ville de Causapscal, la Ville d'Amqui, et les municipalités de Sainte-Marguerite-Marie, Sainte-Florence, Albertville, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Lac-au-Saumon, Saint-Alexandre-des-Lacs, Saint-Vianney, Val-Brillant, Sayabec, Saint-Cléophas, Saint-Moïse, Saint-Noël, Saint-Damase ont manifesté leur intérêt envers un projet d'étude en gestion documentaire regroupée et désirent présenter le projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité (projets structurants);

En conséquence, sur une proposition de M. Patrick Fillion, appuyée par M. Martin Carrier, il est résolu :

- D'autoriser le dépôt du projet au Fonds régions et ruralité (projets structurants);
- D'autoriser M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document relatif à cette demande.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

14.2 Entente relative à la fourniture de services de police – Approbation

Résolution CM 2023-296 **concernant une l'adoption de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec**

Considérant que le ministre de la Sécurité publique a pour fonction, en vertu du paragraphe 2° de l'article 9 de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, chapitre M-19.3), de favoriser et promouvoir la coordination des activités policières au Québec ;

Considérant que la Sûreté, agissant sous l'autorité du ministre, a pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers, et d'en rechercher les auteurs ;

- Considérant qu'en vertu du premier alinéa de l'article 70 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P 13.1), le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police ;
- Considérant que la *Loi sur la police* prévoit dans quels cas une municipalité locale peut ou doit être desservie par la Sûreté ;
- Considérant qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 71 et de l'article 76 de la *Loi sur la police*, une entente doit être conclue entre le ministre et une MRC ou, le cas échéant, une municipalité locale pour que la Sûreté assure des services de police sur son territoire ;
- Considérant qu'en vertu de l'article 77 de la *Loi sur la police*, le coût des services de police fournis par la Sûreté est établi suivant les règles de calcul prévues au Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7) et qu'il est à la charge de la ou des municipalités locales concernées ;
- Considérant qu'en vertu de l'article 6 du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, le ministre est responsable de la perception de la somme payable par les municipalités ;
- Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont participé aux travaux menant au modèle d'entente et au modèle de répartition des effectifs, par le biais du Comité de révision du modèle d'entente et du comité de liaison UMQ-FQM-Sûreté, et qu'elles ont entériné ces modèles selon lesquels la présente entente a été rédigée, par résolutions numéros CA-2023-05-07 et CA-2023-04-27/05 respectivement.

En conséquence, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu :

1. D'approuver les termes de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec à intervenir entre la MRC de La Matapédia et la Sûreté du Québec ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia ladite entente.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

M. Jean-Côme Lévesque quitte la séance à 21h40. Le quorum est maintenu.

14.3 Contrat d'entretien des bâtiments de la MRC de La Matapédia – Suivi

Résolution CM 2023-297 concernant l'adjudication d'entretien ménager des bâtiments de la MRC de La Matapédia

- Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien de ses bâtiments ;
- Considérant qu'elle a reçu deux (2) soumissions dans le cadre de cet appel d'offres qui prévoit trois (3) ans de travaux et deux (2) années en option :
- | | |
|--------------------------|---|
| LEE Conciergerie inc. | 459 626.91 \$ (266 799.49\$ 2024 à 2026; option 192 827.42\$) |
| Saynet Services Ménagers | 421 853.03 \$ (243 649.27\$ 2024 à 2026; option 178 203.76\$) |
- Considérant que tout membre du Conseil de la MRC a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu :

1. D'octroyer le contrat d'entretien ménager du palais de justice, de la caserne et du centre administratif de la MRC de La Matapédia à Saynet Services Ménagers pour les années 2024-2025 et 2026 au montant de 243 649.27\$ (incluant les taxes et tous frais applicables) ;
2. De conserver le droit de se prévaloir de l'option de renouvellement de deux (2) ans d'ici la fin de l'année 2026 au montant de 178 203.76\$ (incluant les taxes et tous frais applicables) pour un montant total du contrat de 421 853.03 \$ (incluant les taxes et tous frais applicables) ;
3. D'autoriser Monsieur Joël Tremblay à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

M. Jean-Côme Lévesque intègre la séance à 21h43.

M. Renaud Arguin quitte la séance à 21h43. Le quorum est maintenu.

15. MATIÈRES RÉSIDUELLES

15.1 Dépôt d'une demande au programme Soutien à la coopération intermunicipale pour l'embauche d'un chargé de projet en gestion des matières résiduelles – Désignation de l'organisme responsable du projet

Résolution CM 2023-298 concernant la désignation de l'organisme responsable du projet d'embauche d'un chargé de projet en gestion des matières résiduelles

- CONSIDÉRANT QUE les MRC de la Matapédia et de la Mitis ont constitué la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de la Matapédia et de la Mitis (ci-après « RITMR Matapédia-Mitis ») par une entente approuvée le 11 avril 2002 et publiée à la Gazette officielle du Québec le 27 avril 2002, laquelle a été modifiée par une entente approuvée le 12 octobre 2006 et publiée le 30 septembre 2006 pour notamment pour planifier, acquérir, organiser, coordonner et administrer un centre de traitement de matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT QUE selon le Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis en vigueur, l'une des priorités d'action locale qui a été identifiée était d'évaluer la possibilité de regrouper certaines compétences dans le domaine des matières résiduelles au niveau de la Régie afin d'optimiser la gestion municipale des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la MRC a mandaté la RITMR Matapédia-Mitis pour réaliser une étude de faisabilité à l'égard de l'optimisation et du regroupement des services municipaux dans le domaine des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT les résultats de l'étude de faisabilité favorable à l'égard du regroupement de la collecte au niveau de la RITMR Matapédia-Mitis ;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a annoncé en juin 2023 son intention de déclarer sa compétence à l'égard de l'ensemble du domaine des matières résiduelles (incluant notamment la collecte, le transport, la récupération, le dépôt, l'entreposage, le recyclage, la valorisation, le traitement et l'élimination des matières résiduelles issues des municipalités de la MRC) et ce, à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire ;
- CONSIDÉRANT QUE l'intention des MRC de La Matapédia et de La Mitis est de procéder à la bonification de l'entente intermunicipale créant la RITMR Matapédia-Mitis afin d'y ajouter la compétence de gestion de la collecte des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT QU'afin d'offrir un service de collecte adéquat aux municipalités de La Matapédia et de La Mitis et dans le cadre de la bonification de l'entente intermunicipale créant la RITMR Matapédia-Mitis, l'embauche d'une ressource pour la gestion de la collecte est requise ;
- CONSIDÉRANT QUE le 13 septembre 2023, la MRC de La Matapédia a adopté la résolution CM 2023-198 qui autorise la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis le dépôt d'une demande au Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale dans le cadre de l'embauche d'un chargé de projet pour la gestion de la collecte;

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Sébastien Lévesque, il est résolu :

- De nommer la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis à titre d'organisme responsable du projet dans le cadre du projet d'embauche d'un chargé de projet pour la gestion de la collecte et du dépôt d'une demande au Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale associé à ce projet ;
- Que cette autorisation soit conditionnelle à l'adoption par la MRC de La Mitis d'une résolution similaire.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

M. Renaud Arguin intègre la séance à 21h44.

16. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur les tablettes des membres du conseil.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

18. AUTRES SUJETS

18.1 Grande semaine des tout-petits – Appui

Résolution CM 2023-299 concernant le soutien et l'appui aux actions du Collectif petite enfance dans le cadre de la Grande semaine des tout-petits 2023

- Considérant que les tout-petits de 0-4 ans représentent 4% de la population matapédiennne;
- Considérant que les enfants sont plus vulnérables que les adultes;
- Considérant qu'ils n'ont ni droit de vote ni influence politique ou économique;
- Considérant que le développement sain des enfants est crucial pour l'avenir de la société;
- Considérant que nous avons tous un rôle à jouer dans le respect des droits des tout-petits;
- Considérant qu'en 2005, la MRC de La Matapédia a adopté une politique familiale et qu'elle l'actualise régulièrement;
- Considérant qu'il est essentiel de miser sur les services de proximité et le réseau communautaire pour qu'ils puissent jouer leur rôle en matière de prévention et qu'ils aient la capacité d'agir tôt;

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Carrier, appuyée par M. Patrick Fillion, il est résolu que la MRC de La Matapédia soutienne et appuie les actions du Collectif petite enfance dans le cadre de la Grande semaine des tout-petits 2023.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

18.2 Prochaine rencontre – Séance ordinaire du 13 décembre 2023 à 19h30

Le conseil tiendra sa prochaine séance ordinaire le mercredi 13 décembre 2023 à compter de 19h30.

18.3 Intronisation de Mme Diane Fiset et M. Carol Veilleux au Temple de la renommée de l'Association des détaillants en alimentation du Québec – Motion de félicitations

Résolution CM 2023-300 concernant une motion de félicitations à Mme Diane Fiset et M. Carol Veilleux

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette et résolu d'adresser une motion de félicitations à Mme Diane Fiset et M. Carol Veilleux suite à leur intronisation au Temple de la renommée de l'Association des détaillants en alimentation du Québec.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2023-301 concernant la levée de la séance

Sur proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu de lever la séance à 21h55.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Pascal St-Amand, greffier adjoint